



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

**SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE
NORD-OUEST**

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES
MARCHÉ DE SECURITE

PROJET N°23-040bis

OBJET DU MARCHÉ
BASE DE DEFENSE DE CHERBOURG Département de la Manche (50) Maintien en condition opérationnelle des équipements sous pression. LOT2 –Air industriel

ACTE D'ENGAGEMENT
Cet acte d'engagement correspond ☒ à l'offre de base

Montant du marché : cf. article 3.1 du présent document	
Imputation budgétaire : mission défense	
Mois zéro (M ₀)	Fixé dans la lettre de notification
Code Commun Procurement Vocabulary	45259000-7 Réparation et entretien d'équipements 50532000-3 Services de réparation et d'entretien de machines et d'appareils électriques et de matériel connexe
Groupe Marchandises	37.02.10 Maintenance équipements industriels

Mesure de protection du secret dans le marché		
☐	Sans objet	
☐	Marché sensible (MS)	☐ avec contrôle élémentaire de la personne morale
		☐ sans contrôle élémentaire de la personne morale
☒	Marché avec détention d'informations et supports en « diffusion restreinte »	
☐	Marché avec accès à des informations et supports classifiées (MA)	
☐	Marché avec détention d'informations et supports classifiées (MD)	
☐	Marché spécial France	

1. PROCÉDURE DE CONSULTATION ET PARTICULARITÉS DU MARCHÉ

1.1 Procédure de consultation utilisée

☐ Procédure adaptée	☐ article L2123-1 du CCP ¹ (marché classique) ☐ article L2323-1 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Appel d'offres ouvert	☐ article L2124-2 du CCP (marché classique)
☐ Appel d'offres restreint	☐ article L2124-2 du CCP (marché classique) ☐ article L2324-2 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☒ Procédure avec négociation	☐ article L2124-3 du CCP (marché classique) ☒ article L2324-3 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence	☐ article L2122-1 du CCP (marché classique) ☐ article L2322-1 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Dialogue compétitif	☐ article L2124-4 du CCP (marché classique) ☐ article L2324-4 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Remise en concurrence suite à un accord-cadre multi-attributaires	
☐ Marché hors code (article L2512-3 du CCP)	☐ avec publicité et avec mise en concurrence ☐ sans publicité et avec mise en concurrence ☐ sans publicité et sans mise en concurrence

☒ Procédure allotie (article L2313-5 du CCP)

1.2 Particularité du marché

☒ Accord-cadre (article L2325-1 du CCP) exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (article R2362-2 du CCP).

2. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation du pouvoir adjudicateur	Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest	
	Adresse géographique	Adresse postale
	Bâtiment 0728 Quartier Margueritte 1 rue du Garigliano, RENNES	Quartier Margueritte BP 14 35998 RENNES CEDEX 9
	Identifiant SIRET : 110 002 011 00044 [paiement sur facture] Identifiant SIRET : 130 001 902 00068 [paiement sur état d'acompte] Activité principale exercée (APE) : 8422 Z Défense	

¹ CCP : Code de la Commande Publique

Représentant du pouvoir adjudicateur	Monsieur le Directeur du Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest, habilité par arrêté du 22 juin 2007, modifié
Correspondant PME/PMI	Madame la Sous-directrice achats comptabilité Tél. : 02 23 35 24 08
Correspondant chargé des aspects financiers lors de l'exécution du contrat	Suivi de la demande de paiement depuis son émission jusqu'à sa mise en paiement (ou son rejet) disponible sous https://chorus-pro.gouv.fr
Comptable public assignataire des paiements	Direction départementale des finances publiques des Landes (DDFiP40) Service dépenses militaires 23 rue Armand Dulamon – BP 309 40011 Mont-de-Marsan cedex Tél. : 05 58 46 61 00 – ddfig40@dgfip.finances.gouv.fr

3. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

3.1 Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public (dont le cahier des clauses administratives particulières) portant le numéro de projet mentionné en page 1 du présent document et conformément à leurs clauses et stipulations,

☐ Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

☐ cocher si PME / PMI

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société sur la base de son offre

☐ cocher si PME / PMI

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Mandataire du groupement²

☐ cocher si PME / PMI

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ cocher si PME / PMI

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Dupliquer le cadre autant que nécessaire

² Désigné dans l'acte d'engagement, le mandataire du groupement représente l'ensemble des membres du groupement et coordonne les prestations.

À exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous :

Taux de TVA 20%

Le marché est conclu sans minimum avec maximum.

Montant maximal hors taxes arrêté en chiffres à 2 400 000 €.

Montant maximal TTC arrêté en chiffres à 2 880 000 €.

Montant maximal hors taxes arrêté en lettres à deux millions quatre-cent-milles euros.

Montant maximal TTC arrêté en lettres à deux millions huit-cent-quatre-vingt-milles euros.

3.2 Répartition des prestations³ (en cas de groupement conjoint)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
Dupliquer le cadre autant que nécessaire		

Les sociétés précitées agissent conjointement. Le mandataire, désigné au 3.1 supra, agit solidairement des autres cotraitants pour l'exécution du marché public.

3.3 Compte(s) à créditer

[Indiquer le nom de l'établissement bancaire et le numéro de compte, et joindre un relevé d'identité bancaire.]

³ Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

En cas de cotraitance conjointe, dupliquer le cadre autant que nécessaire

3.4 Avance (articles R2391-1, R2391-2, R2391-4 et R2391-5 du CCP)

- ☐ refuse le versement de l'avance
☐ accepte le versement de l'avance

En cas de cotraitance conjointe, dupliquer le cadre autant que nécessaire

3.5 Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de la date de sa notification.

L'accord-cadre est reconductible : ☐ non ☒ oui

Si oui, préciser :

- Nombre de reconductions : 6
- Durée des reconductions : 12 mois

3.6 Personne(s) physique(s) affectée(s) à la mission

Sans objet

4. SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire ⁴	Lieu et date de la signature	Signature ⁵
<i>Dupliquer le cadre autant que nécessaire</i>		

5. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

⁴ Le signataire doit avoir pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

⁵ Attention : il est recommandé de signer l'acte d'engagement dès le dépôt de l'offre ; une régularisation au moment de l'attribution est possible.
La signature électronique doit être apposée directement sur le fichier non compressé constituant l'acte d'engagement. L'acte d'engagement doit donc être signé séparément du reste de la réponse.